



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXI)/17
3 novembre 2001

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE ET UNIEME SESSION
29 octobre – 3 novembre 2001
Yokohama (Japon)

DECISION 2(XXXI)

ADOPTION DU PLAN D'ACTION OIBT 2002-2006 DE YOKOHAMA

Le Conseil international des bois tropicaux,

Reconnaissant les objectifs de l'OIBT énoncés à l'article premier de l'AIBT de 1994;

Réaffirmant le but d'ensemble défini dans l'Objectif OIBT 2000;

Rappelant le Plan d'action OIBT de 1990 et le Plan d'action OIBT de Libreville (1998-2001);

Rappelant en outre la Décision 11(XXIX) sur le nouveau Plan d'action OIBT devant succéder au Plan d'action OIBT de Libreville;

Accueillant avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts chargé du nouveau Plan d'action de l'OIBT [Document ITTC(XXXI)/7];

Prenant acte des commentaires émis par les membres sur le texte du nouveau Plan d'action OIBT durant la trente et unième session;

Reconnaissant l'importance et l'urgence de parachever et de publier le nouveau Plan d'action OIBT devant guider les travaux de l'Organisation;

Reconnaissant également la valeur d'un énoncé de mission clair et concis qui fasse partie du Plan d'action;

Décide de:

1. Adopter le nouveau Plan d'action comme Plan d'action OIBT 2002-2006 de Yokohama;
2. Prier le Directeur exécutif de faire le nécessaire pour assurer la publication et la diffusion large du Plan d'action aux Membres et aux autres parties intéressées aussi rapidement que possible;
3. Autoriser le Directeur exécutif à organiser le financement, à partir du Compte spécial, de la publication et de la diffusion large du Plan d'action, et à inviter les Membres à contribuer au Compte spécial à cet effet.

* * *

